



Remontée d'impact Covid19 – Focus jeunesse En vue de la cellule de crise ESS Nouvelle-Aquitaine

Depuis le début de la crise du Covid-19 le Crajep NA travaille en lien avec les Crajep des autres régions ainsi que le Cnajep au national pour partager des éléments d'analyse et de suivi de la situation du secteur JEP et des personnes que nous accompagnons (enfants, jeunes, adultes).

En région Nouvelle-Aquitaine, le Crajep a organisé une remontée d'information qualitative via des entretiens avec ses 28 adhérents (18 ont été menés à ce jour).

Concernant le secteur JEP, et principalement les acteurs qui accueillent du public (formations, colonies, camps, chantiers etc.), c'est un coup d'arrêt significatif de l'activité, près de **80% des salariés du secteur sont en chômage partiel, si ce n'est au chômage tout court.**

Quelques problématiques spécifiques aux secteurs en lien avec la jeunesse sont à relever :

Formations BAF/BAFD :

Les formations sont suspendues voire annulées, or les inscriptions du printemps représentent **près de 25% des ressources de certaines associations**. A ces pertes sèches s'ajoute **l'incertitude du report des formations**, le manque de lisibilité des décisions gouvernementales, report des examens par exemple, ne permet pas aux jeunes, aux familles et aux associations d'anticiper.

Ces annulations, **ce sont autant de jeunes néo-aquitains qui ne seront pas formés** à l'animation et qui ne pourront intervenir sur les séjours de l'été s'ils venaient à être maintenus.

Accueils de loisir et séjours de vacances :

A ce jour, il n'est pas certain que les structures concernées par les accueils et les séjours de vacances puissent relancer leur activité dans le courant de l'été. Quand bien même les annonces du gouvernement iraient dans ce sens, **les familles seront-elles prêtes à faire participer leurs enfants et dans quelles conditions** (cf. normes sanitaires, etc.) ?

Or pour certaines associations, **la période printemps/été représente jusqu'à 80% de leurs ressources** et il ne paraît pas réaliste d'attendre du report d'activité une compensation de pertes aussi significatives.

Ceci entraînerait une plus grande détérioration de leur situation économique et donc de celle des équipes salariées déjà fragilisées aujourd'hui. En effet, **une partie des animateur.ice.s sont embauchés via des contrats précaires et qui, pour certains, ne rentrent pas dans le cadre de l'activité partielle** (ex contrat d'engagement éducatif).

Il est à noter que **nombre de ces animateur.ice.s concernés ont entre 18 et 30 ans, et nous savons qu'aujourd'hui les jeunes sont parmi les plus touchés par la pauvreté**, en France en 2015 près de 4,5 millions de jeunes vivaient sous le seuil de pauvreté (1015€/mois).

Le secteur de l'animation, et JEP en général, est un secteur accessible à des profils très divers, et notamment à des personnes, souvent des jeunes, n'ayant pas de diplôme. La détresse économique du secteur JEP à l'issue de la crise du covid pourrait précipiter ces personnes dans la précarité et la pauvreté.

Les dispositifs dits d'engagement : Service civique et SNU

Les associations JEP se sont étonnées de ne pas avoir été sollicitées/associées dans la mobilisation des jeunes en service civique qu'elles accompagnent pour faire partie de la réserve civique. Ce fonctionnement nous semble mettre à mal le rôle des associations dans leur mission d'accompagnement des jeunes en SC.

L'annonce d'une inversion des phases du SNU ne rassurent pas le secteur JEP, pour les raisons et incertitudes évoquées tout au long de ce développement concernant les jeunes, les familles et les associations, il semble difficile d'imaginer l'accueil des jeunes en phase 2 pendant l'été. **L'accueil et l'accompagnement d'un.e jeune de 16-18 ans demandent en effet des dispositions et ressources particulières qu'une association en grandes difficultés économiques aura du mal à mobiliser.**

La capacité d'adaptation du secteur :

La crise du covid est venue **accélérer certains processus d'évolution des métiers et de la posture des travailleurs de jeunesse** déjà en cours et **mettre en lumière leur capacité d'adaptation** (ex : continuité de présence et d'animation à distance en FJT, mise en place d'un déconfinement sécurisé pour répondre à des besoins urgents de garde d'enfant par exemple, soutien à des personnes isolées pouvant être en danger au domicile, organisation d'activité à domicile pour les jeunes, travail d'alerte sur la situation de certains jeunes en difficulté et la réponse à leur besoin, etc.)

Les associations JEP fabriquent du lien social et sont les premiers lieux d'engagement, les nombreuses mobilisations pendant cette crise en attestent, mais la **fragilité des acteurs de jeunesse présente un risque pour l'ensemble des jeunes qui bénéficient de leur accompagnement.**

Comme évoqué brièvement plus haut, **les jeunes restent parmi les plus exposés et d'autant plus en période de crise. Dans le monde professionnel par exemple, ils sont soumis à des statuts et des contrats qui les rendent précaires** : stagiaires, saisonniers, en CDD, intérimaires, auto-entrepreneurs, etc.

Il nous paraît alors **nécessaire d'alerter sur la possibilité qu'ils soient les plus impactés par les dérogations aux droits du travail autorisées par les mesures d'urgence** annoncées. Au regard de la situation économique nous nous interrogeons sur la capacité des entreprises à signer des promesses d'embauche nécessaire à de nombreux jeunes pour se projeter dans une formation ou un futur emploi. Ces éléments nous interpellent et **posent la question de la sécurisation des parcours de jeunes.**

Pour que ne s'ajoute pas une crise sociale à la crise sanitaire, voici quelques propositions, interrogations :

- **Un fond régional (voire national) de soutien aux associations qui accueillent des enfants et des jeunes** (chantiers jeunes, colo et camps de vacances etc.) car elles n'auront pas les ressources et la trésorerie suffisantes pour organiser le maintien des séjours cet été. Et il nous semble impératif que les jeunes à l'issue du confinement aient la possibilité de participer à ce type d'espaces collectifs qui offrent un temps de respiration.
- Assurer le maintien des subventions (régionales, locales, etc.) prévues malgré la baisse voire l'arrêt d'activité. Pour cela il peut être envisagé de **transformer les subventions pour activité en subventions de fonctionnement**.
- **Est-ce qu'un dispositif spécifique pour les acteurs de la mobilité internationale des jeunes a été envisagé ?**
- Au regard de la fragilité des acteurs de jeunesse et de la situation particulière que chacun vit, y compris les jeunes et leurs familles, **le SNU pourrait être reporté à 2021 et ses fonds attribués à un fond de solidarité des associations (employées et non-employées)**.
- Certaines associations de jeunesse et organisations de jeunes sont faiblement employées, et ne rentrent que peu ou prou dans les cadres et dispositifs de soutiens imaginés jusque-là. **Comment un soutien régional aux associations faiblement voire non-employées est-il envisagé ?**
- Il est évident que les jeunes vont être fortement touchés par la crise sanitaire et ses conséquences, **comment la sécurisation des parcours de jeunes est-elle prévue en Nouvelle-Aquitaine ? Un fond de solidarité aux jeunes sans ressources pourrait-il être mis en place ?**
- La crise sanitaire vient mettre en reliefs des questions autour de citoyenneté, de solidarité, de liberté, **comment préparons nous collectivement l'après, et l'organisation de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles sur ces questionnements ?**